



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018*

N°2018/10/062 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE

L'an deux mille dix-huit le jeudi 18 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS (arrivée à 22h00), Emmanuel FONKING (arrivé à 20h15), Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ (arrivé à 20h15), Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 2

Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE.

Absents excusés : 4

Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Fathia BEN MABROUK, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGÉY.

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances du 9 octobre 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 18 voix POUR (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Emmanuel FONKING, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ) et 4 abstentions (Mesdames, Messieurs, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI)

077301710458201810232018062DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget de la commune 2018 suivante

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	
011	6281	concours divers	15 000 00		subvention ASSAD (nouvelle imputation)
65	6574	subvention	-15 000 00		subvention ASSAD (ancienne imputation)
65	65548	autres contributions	-8 000 00		participation au S.I. des ruis affluents de la Marne (repris par la C.A. du P.M.)
65	657362	subvention CCAS	3 000 00		subvention exceptionnelle
67	673	titres annués	100 00		annulation d'un titre exercice précédent
77	7788	produits exceptionnels divers		39 792 88	remboursement sinistre Villa Bia snof
011	615221	entretien de bâtiments	39 943 88		réparation sinistre Villa Bia
74	744	FCTVA entretien		12 000 00	FCTVA partie entretien (non inscrit au B.P.)
023	023	virement à la section d'investissement	37 800 00		virement à la section d'investissement
014	739223	contribution FPIC	3 200 00		contribution supérieure au montant prévu
73	73223	attribution FPIC		4 251 00	attribution supérieure au montant prévu
74	7478	subvention CAF		20 000 00	subvention de la CAF pour l'A.J.T. non inscrite au budget
TOTAL			76 043 88	76 043 88	

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	
021	021	virement de la section de fonctionnement		37 800 00	virement de la section de fonctionnement
10	10222	FCTVA		20 000 00	supplément perçu en plus du montant prévu
20	2031	frais d'études	-10 000 00		étude non réalisée sur le réaménagement salle des fêtes
21	21311	hotel de ville	15300 00		aménagement pour mise en accessibilité bureau état civil
21	2135	inst. gén. agencement et aménagt	10 000 00		complément pour l'aménagt ponton cercle de voile
21	2152	installation de voirie	35 000 00		avenant au marché d'éclairage public
21	2158	autres install. Matériel et outillage	-2 000 00		réajustement prévisionnel B.P.
21	21568	autre matériel et outillage d'incendie	14 000 00		avenant pour la vidéoprotection
21	2182	matériel de transport	-6 500 00		réajustement prévisionnel B.P.
21	2183	matériel informatique	2 000 00		tableau numérique classe Ulysse
TOTAL			57 800 00	57 800 00	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

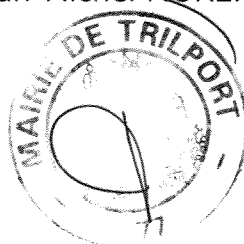
Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20181023-2018-062DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018